

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune d'ARTRES du 23 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, et le vingt-trois juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LERAT Christian, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- Subventions aux associations
- Commission locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
- Décision budgétaire modificative
- Délibération fixant les taux d'avancement de Grade
- Projet de schéma départemental de Coopération (SDCI) étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque
- Questions diverses :
  - o Annulation de la délibération D2016-28

**Etaient présents** : LERAT Christian ; ANDRE Liliane ; FROMONT Denis ; JOURNEZ Robert ; HUVELLE Christine ; BASUYAUX Maryse ; LOCHU Jean-Paul ; BERGAMINI Patrick ; COQUELLE Daniel ; DUEZ Marie-José ; DUBOIS Joël ; BERTINOTTI Agnès.

**Etaient absent(es) excusé (ées)** : BARA Jean-François ; MONSERGENT Patricia ; LEDIEU Isabelle

**PROCURATIONS** : BARA Jean-François à ANDRE Liliane ; MONSERGENT Patricia à BASUYAUX Maryse ; LEDIEU Isabelle à BERGAMINI Patrick

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance. Il est 18 Heures 30.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Avec l'accord de l'assemblée, est désigné Secrétaire de Séance : Monsieur Patrick BERGAMINI

**Monsieur le Maire rappelle les affaires inscrites à l'ordre du jour et questions diverses** : Accord unanime – Observations : Néant ; Monsieur BERGAMINI demande où en est le projet de modification des horaires d'ouverture de la Mairie au Public ce à quoi M. le Maire lui répond que le mail envoyé aux élus était un simple « sondage » interne informel, et que lui seul décidera la modification.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2016** : pas d'observation – accord unanime

**DELIBERATION N° 2016-37 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, il est décidé d'attribuer à :

.Association Sportive d'Artres la subvention de 2 500.00 € ; Mme BERTINOTTI ne prend pas part et s'abstient, puisqu'elle fait partie du Bureau de l'AS ARTRES

A 14 VOIX pour dont 3 procurations ; 0 VOIX contre ; 1 abstention

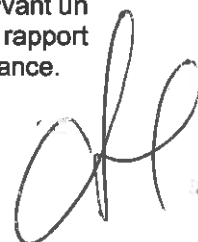
.Association Les Jonquilles la subvention de 900.00 €

A 13 VOIX pour dont 3 procurations ; 2 ABSTENTIONS (M. COQUELLE ; M. JOURNEZ) ; 0 VOIX CONTRE

**DELIBERATION N° 2016-38 Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC)**

Conformément aux dispositions du IV° de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 avril 2015 a institué une Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2014-2020 (voir délibération jointe). La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des Communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges et rendra ses conclusions en approuvant un rapport sur l'évaluation du transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.



Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres de la CLECT, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Le nombre de conseillers communautaires de la commune à la communauté d'agglomération ayant évolué, il est nécessaire de redélibérer sur les représentants de la commune à la CLETC.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

- Les conseillers communautaires titulaires de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLECT
- Les conseillers communautaires suppléants de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléant de la CLECT

Sont désignés à 15 VOIX POUR dont 3 Procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION

En tant que COMMISSAIRE TITULAIRE : ANDRE Liliane et COMMISSAIRE SUPPLEANT : LERAT Christian

#### **DELIBERATION N° 2016-39 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Après délibération et considérant qu'il est nécessaire d'abonder le compte 6531: le conseil municipal décide la décision budgétaire modificative suivante à 15 VOIX POUR dont 3 procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION

Comptes budgétaires	Somme
6531	+ 12 000 €
64731	- 9 000 €
611	- 3 000 €

#### **REPORT DE LA DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire informe l'Assemblée que n'ayant pas encore reçu l'avis du CTP pour la délibération concernant la fixation des taux d'avancement de grade, nous ne pouvons pas délibérer ce jour ; la délibération sera prise lorsque nous aurons l'avis favorable.

#### **. DELIBERATION N° 2016-40 - Projet de schéma départemental de Coopération (SDCI) étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque**

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** à 15 VOIX POUR dont 3 procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION sur le dossier « Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département du Nord – Extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque ».

#### **Questions Diverses**

#### **DELIBERATION N° 2016-41 - Annulation de la délibération D2016-28**

La sous-préfecture de Valenciennes nous invite à procéder au retrait de la délibération D2016-28 de mise en place du régime indemnitaire, dont le projet avait reçu un avis favorable du Comité technique paritaire du centre de gestion de Lille.

Après délibération, et à l'unanimité, soit 15 VOIX POUR dont 3 procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION, le conseil municipal procède au **retrait de la délibération 2016-28**.

*En préambule à cette délibération, des explications sont données sur ce dossier, et font l'objet de questionnement et échanges de point de vue entre les élus.*

#### **DELIBERATION N° 2016-42 – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour des prestations d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés dont la communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole est la coordonnatrice**



Contexte :

*La communauté d'agglomération Valenciennes Métropole et ses Communes membres sont confrontées de manière récurrente à des dépôts sauvages de déchets, dont certains contiennent de l'amiante et doivent à ce titre faire l'objet de précautions particulières. Par ailleurs, compte tenu du renforcement récent de la législation sur l'amiante –qui a notamment été à l'origine de l'arrêt de la reprise de l'amiante en déchetterie de Valenciennes- les maîtres d'ouvrages compétents pour la collecte et le traitement de ces dépôts amiantés sont tenus, lorsqu'ils sous-traitent ces prestations, de s'assurer que les prestataires retenus présentent toutes les garanties nécessaires et respectent la réglementation en vigueur.*

*En matière de dépôts sauvages, les communes sont compétentes pour tout dépôt constaté sur l'espace public, la voirie et plus généralement les sites communaux, ouverts ou non au public. Par ailleurs, Valenciennes Métropole est responsable de l'enlèvement des dépôts intervenant sur le foncier communautaire.*

*Dans ce cadre, les travaux de la commission environnement ont abouti à proposer que Valenciennes Métropole assure l'ingénierie technique pour constituer, avec les communes volontaires, un groupement de commandes pour la collecte et le traitement des dépôts sauvages amiantés.*

*Dans le respect des compétences et prérogatives de chacune, les objectifs de ce groupement sont les suivants :*

- *Simplifier les démarches administratives des communes ;*
- *Faire bénéficier les membres du groupement des meilleurs tarifs ;*
- *S'assurer du respect, par le prestataire, de la réglementation en vigueur.*

*Il est précisé que chaque membre du groupement de commande prendra en charge la commande et le paiement des interventions relevant de sa compétence.*

*Ainsi, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement et de manière plus réactive les opérations de mise en concurrence, mais également, assure le respect de la réglementation et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.*

*La constitution de ce groupement se matérialise par la conclusion d'un groupement de commandes entre les membres du groupement, dont la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole sera la coordonnatrice.*

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole, lors du Bureau Communautaire du 25 mars 2016,

Considérant que la commune d'ARTRES a des besoins en matière d'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public, dont elle est la coordonnatrice pour l'enlèvement et traitement des dépôts sauvages amiantés ;

Considérant que la commune d'ARTRES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments, et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide l'adhésion de la commune d'ARTRES au groupement de commande pour la préparation et la passation des marchés ou accords-cadres portant sur l'enlèvement et de traitement des dépôts sauvages amiantés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier à la communauté d'Agglomération de Valenciennes métropole, l'adhésion de la commune d'ARTRES au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'engage à communiquer à la coordonnatrice la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés ou accords-cadres lancés par le groupement ;



- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenues les marchés ou accords-cadres conclus dans le cadre du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés ou accords-cadres et à les inscrire préalablement au budget.

Cette délibération est mise aux voix et adoptée à 15 VOIX POUR dont 3 procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION.

**Subventions pour les travaux rue de la Fabrique et rue du Préau :**

*M. Le Maire rappelle que le coût global s'élève en prévisionnel à 506 627 € pour les voiries et trottoirs -hors enfouissement et Maîtrise d'œuvre-*

*Les subventions devront être sollicitées auprès du Département (1 dossier au titre de l'aide aux villages et bourgs ; 1 dossier subvention trottoirs) ainsi qu'auprès de la CAVM (FSIC).*

*Un emprunt sera nécessaire (200k€).*

*Ayant reçu ce 21/6/16 le courrier et les notices du Département, la demande de mise à jour des chiffrages au cabinet BETA a été reçue aujourd'hui, en fin d'après-midi : les tableaux sont présentés globalement.*

*Il ne sera donc pas indiqué de chiffres dans la délibération, mais dans le plan de financement annexé aux dossiers de demandes ; en effet, il faut scinder les divers postes indiqués (voiries, enfouissement, plantations, création et réfection de trottoirs en m2... etc).*

*Notre référente auprès du Département, Mme TISON étant en congé demain soir, M. le Maire ne pourra la rencontrer que mi- juillet afin qu'elle lui apporte son aide technique et les précisions nécessaires pour pouvoir constituer et envoyer les dossiers dans les délais ( 9-9-2016 17 heures).*

**DELIBERATION N° 2016-43 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD au titre de l'Aide Départementales aux Villages et Bourgs – Programmation 2016 Dossier de travaux de requalification de la rue de la Fabrique et de la rue du Préau**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil Municipal du courrier en date du 20 juin 2016 du Département du Nord ; la commune envisage des travaux de requalification de la rue de la Fabrique et du Préau (rues départementales) pour lesquels consistent à une réfection, mise en accessibilité et de sécurité pour les usagers.

Ce projet entre dans les critères de demande de subvention auprès du Département du Nord. La dépense a été inscrite au budget Primitif 2016 et figure dans l'opération de travaux n° 295.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide à 15 VOIX POUR dont 3 procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION :

- **D'accepter cette opération** de travaux
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention** au taux de 40 % auprès du Département
- **D'accepter le plan de financement** du projet de Travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents** nécessaires dans ce dossier

**DELIBERATION N° 2016-44 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD pour la construction de trottoirs le long des Routes Départementales - Programmation 2016**

**Dossier de travaux de requalification de la rue de la Fabrique et de la rue du Préau : TROTTOIRS le long des routes départementales**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil Municipal du courrier en date du 20 juin 2016 du Département du Nord ; la commune envisage des travaux de construction de trottoirs, et sont logiquement nécessaires pour le Dossier « requalification de la rue de la Fabrique et du Préau » (rues départementales).

Ce projet entre dans les critères de demande de subvention auprès du Département du Nord.

Le Département accorde 30 € le m2 pour la réfection de trottoirs et 40 € le m2 pour les nouveaux cheminements.

La dépense a été inscrite au budget Primitif 2016 et figure dans l'opération de travaux n° 295.

Après en avoir délibéré,



Le conseil Municipal décide à 15 VOIX POUR dont 3 procurations ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION :

- **D'accepter cette opération** de travaux
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention** selon le ratio établi soit 30 € le m2 pour la réfection de trottoirs et 40 € le m2 pour les nouveaux cheminements.
- **D'accepter le plan de financement** du projet de Travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents** nécessaires dans ce dossier

**DELIBERATION N° 2016-45 DEMANDE DE SUBVENTION FSIC AUPRES de la CAVM pour la REQUALIFICATION des rues de la Fabrique et du Préau : voiries et trottoirs le long des Routes Départementales**

La commune envisage des travaux de requalification des rues de la Fabrique et du Préau comportant travaux de voirie et de trottoirs, nécessaires pour assurer la sécurité sur ces axes très fréquentés de la commune.

Ce projet entre dans les critères de demande de subvention auprès de la CAVM au titre du FSIC.

Le Département sera aussi sollicité pour ces travaux.

La dépense a été inscrite au budget Primitif 2016 et figure dans l'opération de travaux n° 295.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide à 15 VOIX POUR dont 3 procuration ; 0 VOIX CONTRE ; 0 ABSTENTION :

- **D'accepter cette opération** de travaux
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention** selon les critères établis par la CAVM (50 % du reste à charge)
- **D'accepter le plan de financement** du projet de Travaux qui sera annexé au dossier de demande de subvention
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents** nécessaires dans ce dossier

**Informations diverses :**

- Question de Mr COUELLE sur l'information de la qualité de l'eau : Mr le Maire répond que le courrier a été envoyé, c'est l'agence de l'eau qui gère.
- Recensement de la population en 2017 : M. Le Maire informe que la nouveauté par rapport au dernier recensement est qu'il y aura possibilité de se faire recenser par internet.
- Une fermeture de classe à la rentrée
- Information de M. COUELLE : La fête Nationale célébrée le 13 juillet : deux groupes musicaux gratuits en plus cette année ; retraite aux flambeaux ; bal populaire à 21 h sur la place de la mairie
- BILAN DES JONQUILLES : M. DUBOIS Joël fait part de son analyse sur le budget et son étonnement sur le bilan ; il propose de rencontrer M. STEVENS Président des Jonquilles pour discussion et clarification afin de lever toute ambiguïté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

